



# L'AVENIR DU NORD

ORGANE LIBERAL DU DISTRICT DE TERREBONNE.

LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE ALAIN  
NOUS VERRONS PROSPÉRER LES FILS DE ST LAURENT  
(A. S. L. S. T.)



Abonnement : Un an (Canada)..... \$2 00  
" " (Etats-Unis)..... 2 50  
Strictement payable d'avance.

DIRECTEUR :  
JULES-EDOUARD PRÉVOST  
SAINT-JÉROME (Terrebonne) P. Q.

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION :  
ANDRÉ MAGNANT

Annances : 15 c. la ligne agitée, par insertion.  
Annances légales : 10 c. la ligne agitée, leur  
insertion ; 6c. la ligne, insertions subséquentes.

LABELLE

## L'administration Borden-Meighen PILLAGES ET EXTRAVAGANCES

Pour esquiver ses responsabilités, M. Meighen veut rejeter sur d'autres épaules le poids qui l'entraîne à l'abîme. C'est ainsi qu'il clame à qui veut l'entendre que lui et son parti ne sont pour rien dans la situation lamentable où se débat le Canada à l'heure actuelle.

M. André Fauteux répète cette leçon dans la campagne qu'il poursuit — on sait avec quel succès — dans le comté de Terrebonne. Il défie même qui que ce soit de prouver que le gouvernement Borden, dont M. Meighen a accepté la succession, ait dépensé un seul sou mal à propos.

Cette affirmation belliqueuse a lieu de nous surprendre, car M. Fauteux doit savoir qu'il n'est pas toujours bon d'être téméraire. Mais, avocat d'une cause qu'il sent déjà jugée et perdue, il n'a pas le choix des arguments.

Tenter de mettre en cause Laurier et son administration à propos de notre situation financière, est une perfidie dont personne ne sera dupe.

Personne n'ignore que lorsque Laurier quitta le pouvoir, en 1911, le ministre des finances avait su établir son budget de telle manière que les recettes fussent plus fortes que les dépenses. Ce dernier excédent se chiffrait dans les \$75,000,000.

Les conservateurs ne surent pas continuer la sage administration des libéraux, car on voit immédiatement les dépenses s'accroître d'année en année dans des proportions énormes.

Le cabinet Laurier coûtait au pays \$140,000 ; le cabinet Meighen nous coûte \$307,000 !

De 1911 à 1919, nous voyons dans les comptes publics que les dépenses ordinaires pendant ces huit années ont dépassé de \$529,483,377 les dépenses ordinaires des huit années du régime libéral. Nous voyons une augmentation de dépenses de 20 p. c. dans le ministère des pêcheries ; de 166 p. c. dans celui des mines et ainsi de suite dans tous les ministères jusqu'à celui du commerce dont les dépenses présentent un accroissement de dépenses de 1534 p. c.

La gendarmerie à cheval de l'ouest, établie pour maintenir l'ordre dans les prairies, coûtait, sous Laurier, \$778,000. Aujourd'hui, transportée sans besoin à Ottawa, elle coûte \$3,527,570, soit une augmentation de 357 p. c.

Pas étonnant, n'est-ce pas, que notre dette soit aujourd'hui de 2,300 millions !

Mais il y a eu la guerre, dit-on. Ah ! oui, la guerre, elle a servi à couvrir bien des scandales, bien des turpitudes.

Nous en mentionnerons quelques-uns pris au hasard de nos recherches.

Pour le premier contingent de nos troupes, envoyé en Europe en 1914, on acheta des chevaux : 8,562 à \$162 chacun. Sur ce nombre 1862 furent perdus, soit \$302,575.

Deux députés conservateurs furent chargés d'acheter ces chevaux : MM. R.-J. Fallis (Peel, Ont.), et Dewitt Foster (King, N.-E.). Le premier fut battu aux élections de 1917 ; le deuxième dut démissionner lorsque ce scandale fut dévoilé au comité des comptes publics.

De plus, à une enquête présidée par sir Charles Davidson, il fut prouvé qu'on avait payé \$90 un cheval échangé précédemment pour un jais et deux oies ; un autre, qui avait 15 ans et qui valait tout au plus \$50, fut payé \$150 ; on donna aussi \$165 pour un cheval malade qui ne tenait pas debout. Et l'achat des lunettes valant \$33 et vendues au gouvernement \$57.50.

Faut-il parler des camions-automobiles impropres aux services de la guerre et mis de côté en Angleterre ?

962 thermomètres de cuisine furent payés le double de leur prix réel.

Mme Plamondon, sœur du notaire Albert Sévigny, vendit des produits pharmaceutiques sur lesquels elle réalisa des bénéfices de 70 à 200 %.

1200 bicyclettes furent payées \$60 l'un quand on aurait pu les avoir pour \$30.

Le gouvernement acheta 15,000 tonnes de foin à raison de \$33 la tonne. L'Atlantic Hay Co. l'avait payé \$10 la tonne aux cultivateurs du Nouveau-Brunswick.

Le camp Borden, permit à un bon tory de Toronto, un M. Barr, de réaliser un profit de \$86,500 en vendant 17,300 acres au gouvernement.

Des commandes de chaussures inférieures pour nos soldats firent perdre des sommes folles au pays. En septembre 1914, par exemple, 38 867 paires de chaussures où le carton était substitué au cuir furent commandées ; les soldats étaient forcés de les mettre de côté ; on en brûla des centaines de paires à Toronto.

Rappelons aussi les pelles-boucliers de la sténographe de sir Sam Hughes. Elles coûtèrent \$33,750 et 24,000 de ces

pelles à trou sont encore à Ottawa !

Mentionnons encore le comité des obus, ou plutôt des ABUS, qui accorda des contrats pour plusieurs millions à des compagnies dont les chefs étaient des militaires de haut rang.

Une enquête partielle sur la fameuse affaire Allison a révélé que des contrats scandaleux furent accordés à des Américains : \$10,000,000 d'obus à l'American Ammunition Co. et \$11,252,000 de fusées à l'International Arms & Fuse Co. Ces deux compagnies, telles des champignons, avaient poussé du jour au lendemain ; la première avait un capital de \$3,000 ; elle reçut une avance de \$1,565,400. La deuxième, au capital de \$1,000, reçut une avance de \$1,687,500.

Sur ces contrats, Allison, le favori de sir Sam Hughes, réalisa un profit de \$197,000.

Pendant ce temps, des manufactures canadiennes restaient inactives faute de commandes.

Toutes ces transactions, et bien d'autres dont nous ne parlons pas aujourd'hui parce que nous devons nous limiter, ont été dénoncées avec vigueur par les libéraux, à la Chambre des communes. Et M. Meighen et ses collègues, payé conséquemment M. André Fauteux, qui ont accepté le lourd héritage du régime Borden, doivent être seuls appelés à en rendre compte.

Pas un sou n'a été dépensé mal à propos par le gouvernement d'Ottawa, prétend M. Fauteux.

Mais alors que signifient les sommes suivantes payées à même les crédits votés pour la démobilisation de nos soldats ? Etait-il bien à propos de mettre au compte de cette démobilisation, par exemple : \$123,410 qui ont servi à défrayer les dépenses des manufacturiers allés en Angleterre pour faire mousser leurs affaires ; puis \$49,107 qui sont une partie de frais payés aux experts américains engagés pour réorganiser le service civil ; puis encore \$655,594 pour l'enregistrement national ; \$55,026 pour la commission du papier à journal.

La guerre est finie depuis trois ans, et cependant le ministre de la milice a fait voter douze millions pour son département, l'année dernière et autant cette année. Depuis que la paix est signée, on a jugé bon d'ajouter une aile au collège militaire de Kingston, coût : \$265,000. On a englouti \$4,000,000 pour élever des manèges militaires aux quatre coins du pays. Les exercices militaires nous coûtent \$1,500,000 par année. L'arsenal de Lindsay nous a coûté plus de \$2,000,000 et, fait qui n'a pas lieu de nous étonner de la part d'ardents et loyaux patriotes comme nos gouvernants, cet arsenal a été construit par des Américains.

Voilà des exemples entre mille qui démontrent l'extravagance avec laquelle le Canada a été administré depuis 1911.

Mais ce n'est pas tout. On a à reprocher au gouvernement l'achat du Canadien-Nord, du Grand-Tronc et la construction de la marine marchande.

L'achat du Canadien-Nord s'ajoute \$600,000,000 à notre dette et, chose abominable, nous oblige à payer \$10,000,000 pour des actions qui ne valent rien.

Cette transaction a été énergiquement condamnée par les hommes d'affaires éminents de tous les partis politiques. Dans un document communiqué à la presse, le 23 août 1917, par ces financiers, nous relevons, entre autres choses, que l'achat du Canadien-Nord imposera au pays « un fardeau d'une lourdeur inestimable ; ce sera, certes, un plus grand que tous ceux que le pays a eu jusqu'ici à supporter. » « ... La plus infime transaction de la vie ordinaire ne se pourrait conclure de telle façon, et la moindre tentative de la conclure de la part de fiduciaires sous l'autorité d'un tribunal constituerait sans l'ombre d'un doute un abus de confiance ; et voici l'entreprise la plus vaste et la plus onéreuse qu'aucun gouvernement canadien ait jamais envisagée en même temps que la plus hasardeuse. » En effet, « le seul examen qui ait été fait des affaires du Canadien-Nord a permis à deux experts en chemins de fer sur trois de déclarer que le capital-actions qu'on se proposait d'acheter ne valait rien. »

De même, l'achat du grand-Tronc fut condamné par tous les hommes d'affaires. L'Association des Manufacturiers canadiens (section de Québec) composée en majeure partie d'avis du gouvernement, enregistra une solennelle protestation contre cette mauvaise transaction, le 16 octobre 1919.

La sèche nomenclature que nous venons de faire a son éloquence. Elle nous montre que la danse des millions a commencé dès 1911, à l'avènement des conservateurs au pouvoir. Après dix ans de ce régime qui nous a mis aux portes de la banqueroute, il faut chasser du pouvoir Meighen et sa bande et les mettre hors d'état de nuire davantage.

Que chacun fasse son devoir pour le salut du Canada.

nombreuses aux diverses commissions gouvernementales il ignorait complètement nos compatriotes ?

Répondez pour lui M. Fauteux car ce pauvre M. Meighen ne peut parler français.

Depuis 1911 le gouvernement Borden-Meighen a négligé systématiquement l'élément canadien-français et ne lui a pas accordé la place à laquelle il a droit dans l'administration du pays. Nous formons 25 p. c. de la population du Canada et voici notre part dans le domaine administratif depuis les jours néfastes de la guerre.

La commission des chemins de fer nationaux se compose de neuf membres. Combien y a-t-il de Canadiens-français ? UN. Vous avez bien saisi M. Fauteux, continuons.

Il y a quatre membres dans la commission des pensions militaires. Rappelons en passant que Québec a fourni au moins 35,000 soldats aux armées. Or, combien y a-t-il de Canadiens-français dans cette commission ?

Pas un seul ! La commission mixte internationale est aussi formée de quatre membres. Combien de compatriotes, M. Fauteux ?

Pas un seul ! Lors de la délégation à la conférence de la Paix, à Versailles, le gouvernement Borden-Meighen nomma trois délégués. Et les nôtres ?

Pas un seul ! Il y avait trois représentants du Canada à la société des Nations à Genève. En avions-nous un ?

Pas un seul ! Il y a plus. Depuis la guerre le gouvernement Borden-Meighen a nommé des agents commerciaux en France et en Belgique dans le but de promouvoir nos intérêts commerciaux.

Le croirez-vous, M. Fauteux, vos amis obtinrent ce résultat ridicule : des commissaires ignorant le français nous représentèrent en France et en Belgique.

Et la liste des 50 médecins nommés par la commission du rapatriement du corps expéditionnaire canadien contient-elle les noms de compatriotes ?

Pas un seul ! Cependant M. Meighen n'oubliait pas notre province quand il ordonnait à la police de bombarder les rues de Québec !

Il n'oubliait pas notre province quand il anulait les exemptions de nos fils de cultivateur.

Il n'oubliait pas notre province, oh ! non, lorsqu'il nommait quatre ministres à la veille des élections. ...

On donne des hochets aux bambins, M. Meighen. Gardez pour vous ces ministres. Ils ne sont pas de l'étoffe qu'il faut pour faire oublier dix années de trahisons, d'injustices et d'opprobres.

Gardez-les vos ministres ; ils sont les dignes collègues d'un Edwards, d'un Robertson !

Et si vous ne pouvez seul les identifier avec tout ce que notre race a souffert dans la dernière décennie, nous, électeurs de Québec, citoyens de Terrebonne, saurons vous parler mais forte le 6 décembre.

Au soir du vote le peuple demandera : combien de ministres canadiens-français meighenistes d'élus ?

Pas un seul !

ADOLPHE NANTREL

### Lettre d'une électrice à M. Fauteux

MONSIEUR,

Notre paisible ville a eu le spectacle d'un événement peu banal, grâce à vous. Je suis certaine que là-bas, à quelques arpents de nous, dans la terre des morts, un frisson a secoué les mânes de ceux qui, autrefois, firent la lutte avec tant d'ardeur pour l'idéal que nous épousons aujourd'hui, avec tout l'enthousiasme de nos cœurs de femmes patriotes.

Nous étions bien quelques centaines, hier soir, M. le ministre, pour vous entendre, vous et vos acolytes, nous exposer votre cause. Et si nous nous sommes rendues là avec quelque froideur, nous n'avions pourtant, croyez-le, aucune animosité contre vous.

L'assemblée, à notre grande surprise, fut tout de même mouvementée. Comment en aurait-il pu être autrement, après les injures que nous a si généreusement et, peut-être, si inconsciemment prodiguées celui qui vous présentait ? Ces dames que vous croyiez de bonnes âmes, douces et paisibles, se sont révélées et avec raison. On ne les traite pas impunément de "donzelles". Les lazzi et les interpellations qui vous furent destinés dans la suite, je crois bien que, entre nous, vous devrez en remercier surtout le compagnon qui vous les a attirés.

Peurquoi, vous, le défenseur de nos droits, le protecteur de nos foyers, le héros du dévouement à la patrie, du moins à ce que vous nous avez dit, oui, pourquoi avez-vous toléré que l'insulte tombât à l'adresse d'une honnête femme et de sa fille ? Pour-

\*\*\*\*\*

## Mesdames et Mesdemoiselles, faites-vous enregistrer. C'est nécessaire pour voter contre le gouvernement Meighen.

\*\*\*\*\*

qui laisser affirmer que pas un conscript du comté n'était mort au front, quand là, parmi nous, une mère exaspérée de ce mensonge révoltant, vous cria sa souffrance et son deuil ? Et, dites donc, M. le ministre, en étudiant la loi électorale, pour bien faire votre bulletin cette fois-ci, rendez donc à votre confrère le service de le renseigner un peu dans le code... de la politesse.

Vous avez préféré faire vos débuts avec nous, avant de vous adresser à nos maris... le terrain était incertain et il fallait convaincre les femmes, pour gagner les hommes ! Vous vous êtes trompé. Vous nous avez demandé d'oublier le passé. Ignorez-vous donc qu'à nous, qui vivons d'une vie intérieure plus intense que vous, hommes, c'est la grande part de notre existence, le Passé ? Quelle est la femme qui ne se remémore, avec la joie d'un frisson au cœur, eut-elle les cheveux blancs, les jours d'autrefois, sa jeunesse riieuse, ses fiançailles, les premières heures de sa vie de jeune épouse ; le cher petit être qu'elle a tenu dans ses bras.

Que sais je encore ? il est si grand le cœur des mamans, et il y a tant de souvenirs dans la vie d'une femme !

Et vous voulez que nous oublions tout un passé de tristesse et de larmes, que nous en effaçions les traces ? Ne nous demandez pas l'impossible : il y a des cœurs de mères qui ont saigné ; il y a des larmes de jeunes filles, sœurs ou fiancées, qui ne sont pas asséchées ! Nous avons souffert par l'odieuse loi de la conscription, nous ne l'oublions jamais ! "Les âmes bien nées savent se souvenir".

Nous avons protesté, hier soir, par notre attitude. Nous ne nous démentirons pas le 6 décembre ! Ce jour-là, nous aurons la liberté de répliquer, monsieur le ministre. La réplique que vos constables — comme vous savez vous protéger, protectionniste ! — nous forçait, par leur présence et leurs menaces, à refouler en nous-mêmes, nous vous la ferons à coups de bulletins, et rien ne nous empêchera d'avoir le dernier mot.

UNE ELECTRICIE

Saint-Jérôme, 3 novembre 1921.

### Les femmes doivent voter !

### C'est un droit : qu'elles l'affirment !

Nous reproduisons de la Patrie le bel article qui suit et que nous mettons avec plaisir sous les yeux de nos lecteurs.

Les Canadiennes-françaises n'ont pas le droit dans ces élections-ci de s'abstenir, quand dans les provinces anglaises, les femmes vont aller aux polls sans se faire prier :

MONTRONS CE QUE NOUS SOMMES  
Que nos femmes votent aux côtés de leurs hommes.

Les Canadiennes-françaises ont le droit de voter. Donc elles doivent voter.

Pour elles il est plus facile que pour beaucoup d'autres de déterminer si elles ont droit à l'inscription sur les listes électorales parce qu'aucune des restrictions de la loi ne s'applique aux Canadiennes-françaises. Il leur suffit d'avoir vingt-et-un ans révolus. Les seules qui

sont défranchisées sont les pensionnaires des asiles d'aliénés ou des institutions de charité subventionnées par l'Etat et celles qui sont détenues en prison pour offense criminelle.

Donc toutes celles qui ne sont ni folles ni prisonnières peuvent voter et doivent voter. Elles doivent voter parce que leur vote est aujourd'hui une nécessité.

On n'a pas exagéré en disant qu'au point de vue national, les prochaines élections seront les plus importantes dans l'histoire de la race canadienne-française.

Les luttes de nos pères pour le gouvernement responsable, et la lutte encore plus ardue pour la conservation de notre influence dans les conseils de la nation se répètent à chaque fois qu'il y a appel à l'urne électorale. Ceux qui peuvent s'y rendre, et n'y vont pas, répudient l'héritage de leurs pères et renoucent au premier des droits du citoyen.

Dans les élections de cet hiver s'il n'y a pas absolument confidit de races, il s'agit pour nous de mesurer les prétentions et les revendications non seulement de races, mais des classes, qui ont autant à faire que les partis politiques dont les délimitations sont de plus en plus confuses.

Pour l'affirmation de la race il est indispensable que la femme, qui est la majorité, se rende au poll.

Ce n'est plus le temps de parler de suffragettes et de faire des mots pour rire. On peut, si on veut, appeler suffragette la femme qui vote, mais il ne faut pas oublier que le vote des suffragettes est celui qui fera pencher la balance de son côté.

Nos concitoyennes de langue anglaise, celles qui ont obtenu le vote pour les femmes, accompagneront leurs maris ou leurs frères aux polls. Les Canadiennes françaises n'en peuvent pas faire moins.

### Lettre Politique Hebdomadaire

La faiblesse du gouvernement = Le pays s'en va à la banqueroute = Quelques extravagances du gouvernement.

Ottawa, le 28 octobre 1921

Les libéraux de tout le Canada ont lieu de se réjouir du développement de la grande campagne politique actuelle. Certains éléments de faiblesse ont cru de leur devoir de quitter le drapeau alors que d'autres, des éléments d'énergie, de vigueur, de force, ont offert généreusement leurs services. Question de sélection, de choix pour la survivance du plus fort.

Si nous jetons un regard sur le travail des dernières semaines, nous observons avec joie un changement sensible et des plus encourageants.

On doit admettre que les forces ministérielles baissent rapidement, à vue d'œil. Il paraît même admis que M. Meighen ne sera pas réélu dans son comté de Portage-la-Prairie, où un adversaire formidable lui fait la lutte.

Ces jours derniers, un journaliste conservateur écrivait à des confrères et leur disait que "le gouvernement s'attendait à remporter un siège dans la province de

### Un défi à M. André Fauteux

Dans une entrevue accordée à la Patrie et publiée dans ce journal, le 25 octobre courant, l'honorable André Fauteux dit :

"Ils (les libéraux) oublient de dire que les libéraux de la province de Québec, M. PRÉVOST INCLUS, ont refusé de voter pour la motion Barrette...."

Nous défions l'honorable André Fauteux de prouver que M. Jules-Edouard Prévost a voté contre la motion Barrette.

La parole est au ministre.

### M. Meighen et son amour pour Québec

### Qu'en pense M. Fauteux ?

Depuis que le météore tory passe dans le ciel de Terrebonne en palissant chaque jour, dans la personne de M. André Fau-

teux, nous avons appris une grosse nouvelle.

Le solliciteur général chante sur tous les tons l'amour du premier ministre pour la province de Québec.

Malheureusement cet amour échos trop tard dans un comté comme Terrebonne aura le sort des dernières feuilles et sera enseveli par le vote libéral du 6 décembre.

Nous invitons M. André Fauteux à étudier avec nos lecteurs les grands sacrifices

du gouvernement Borden-Meighen, vis-à-vis de notre race, cela sera très salutaire au commencement du mois les morts d'abord pour lui — il sera un cadavre politique au soir du 6 décembre — et pour les électeurs car ils verront la perfidie de l'homme qui pose actuellement à l'ami des Canadiens-français.

Où était M. Meighen en 1917 quand se presse nous injuriant ?

Où était-il quand dans les nominations

Québec, le 6 décembre, mais, à l'heure actuelle, ajoutait-il, il est impossible de dire lequel ce sera...

Tous les vrais Canadiens doivent s'intéresser à cette grande lutte politique. Il y a de nos institutions, du progrès, de la prospérité, de l'unité et de la paix canadiennes.

Pour l'information de nos lecteurs, nous donnons ici même quelques unes des raisons, quelques-unes des causes de l'état actuel de nos finances.

Passons aux faits et gravons-les dans notre mémoire afin d'être en état de soutenir la discussion.

GENDARMERIE A CHEVAL DE L'OUEST

Un projet favori du gouvernement pour augmenter les dépenses a été la réorganisation d'un corps de police, peut-être le plus beau du genre dans le monde entier.

La gendarmerie à cheval de l'ouest a été organisée pour maintenir l'ordre dans les prairies et les territoires de l'ouest. Durant des années, ce splendide corps a rempli efficacement ses fonctions.

On peut affirmer sans crainte la contradiction que ce corps était en excellente condition lorsque le parti libéral abandonna le pouvoir, en 1911.

Les dépenses annuelles, cette année-là, étaient de \$778,297.00.

Tout le système a été changé. L'administration de ce corps a été transférée de Regina à Ottawa. Ces hommes ont maintenant leurs quartiers-généraux au parc Lansdown, Ottawa, sans autre occupation que celle de dresser leurs chevaux dans les avenues et promenades de la capitale.

Nous savons combien il en coûtait pour administrer cette gendarmerie sous le régime libéral; à l'heure actuelle il n'en coûte pas moins de \$3,527,570, soit une augmentation de 357 p. c. En plus de cette augmentation, le gouvernement a proposé d'ériger un édifice au coût de \$500,000 pour abriter ces troupes.

DEMobilISATION

Le peuple du Canada s'est-il jamais demandé ce qu'il lui en coûtait pour démobiliser nos troupes?

Au cours de la guerre, le parti libéral n'est pas opposé à ce que le gouvernement dépense certaines sommes d'argent votées pour la poursuite de la guerre.

Une fois la guerre finie, les libéraux insistent afin que les sommes votées pour la démobilisation ne servent qu'à cette fin, et celle-là seulement. Le rapport de l'auditeur général indique que le gouvernement n'a pas tenu compte des suggestions des libéraux, mais que cet argent servit à des fins multiples.

\$60,775.38 à la Gazette, de Montréal, et \$25,373.69 à la Patrie, journal conservateur de Montréal.

Table with 2 columns: Item and Amount. Includes 'Représentants des congés militaires', 'Mission canadienne de guerre à Washington', etc.

En rapport avec d'autres dépenses, mon honorable ami a déclaré que certains items n'avaient pas été compris dans les dépenses de l'an passé parce qu'ils avaient été payés à même les fonds de démobilisation.

L'honorable M. Guthrie a répondu à cette observation dans les termes suivants: "La distinction provient du fait que les dépenses auxquelles mon honorable ami a fait allusion affectent directement les troupes expéditionnaires qui seront pratiquement toutes démobilisées dans quelques mois, de sorte qu'à l'avenir ces dépenses seront chargées au ministère de la milice."

Plus loin, le ministre dit: "On espère qu'avec la fin de l'année courante (1920) la démobilisation sera terminée."

Malgré que les troupes aient été démobilisées, que la guerre était terminée depuis trois ans, cependant dans les crédits de 1921-22 le gouvernement vint une fois encore demander la somme de \$7,778,380.00 pour démobilisation:

Table with 2 columns: Item and Amount. Includes 'Crédits généraux', 'Crédits supplémentaires'.

Grand total... \$8,023,680.90. Sur cette somme totale, pas moins de \$6,977,380.00 doivent servir au ministère de la milice.

Après avoir étudié le débat qui est en lien en cette circonstance et les explications boiteuses, peu satisfaisantes, offertes par le ministre, on en vient à la conclusion que le gouvernement cache sous ce vote de démobilisation le gaspillage et les pertes encourues pendant la guerre.

DÉPENSES FOLLES

Au cours de la guerre, le gouvernement

obtint la permission de dépenser selon le besoin des circonstances extraordinaires. On jeta l'argent sans compter. Le gouvernement fit des cadeaux à ses amis et partisans. Il suffira de donner quelques exemples.

Ministère trop coûteux.

L'honorable M. Meighen prêche l'économie et le repliement de son cabinet est une dépense folle. Le nouveau cabinet Meighen coûtera au pays environ \$307,000.00 par année, alors que le grand cabinet Laurier ne coûtait que \$142,500.00 en 1911.

Les \$119,546,597.93 qui ont été dépensés par le ministère de la milice en Angleterre, pendant l'année 1917, seront toujours entourés d'un impenétrable mystère. Les demandes faites pour ces subsides ont, trois ans plus tard, provoqué aux communes un très violent débat.

Une nouvelle aile au Royal Military College de Kingston a coûté \$265,000. Pendant la période d'économie que nous traversons cette dépense aurait très bien pu être remise à plus tard.

Le ministre de la milice a aussi tenté de justifier aux communes la dépense de \$3,500,000 à \$4,000,000 pour la construction de manèges militaires par tout le pays. La guerre est finie et le Canada doit encore entretenir 194 salles de manèges et de casernes. Les salaires que le gouvernement doit payer pour entretenir ces casernes et manèges s'élèvent annuellement à \$661,247.54 et M. Guthrie se propose de construire pour 4 autres millions de dollars de ces casernes.

Le service des Voltigeurs — En 1918 le ministre avait dépensé \$68,000 dollars. En 1919: \$100,000; en 1920 \$390,000 et en 1921 \$450,000.

Exercices militaires — Le ministre demande pour ces exercices un subside de \$1,500,000. Cette somme considérable est dépensée pour perpétuer l'esprit militaire au pays.

L'arsenal de Lindsay. — Des volumes pourraient être écrits sur cette extravagante dépense. L'arsenal lui-même a coûté plus de deux millions de dollars et a été construit par des entrepreneurs américains. Bien qu'en 1911 on entendait les conservateurs dire qu'il ne fallait pas trafiquer avec les américains, ils demandaient bien quand même en 1921 un subside de \$258,112 pour continuer les travaux dans cet arsenal.

Marine marchande. — Ce jouet du ministre de la marine a coûté au pays plus de \$100,000,000. Et aujourd'hui notre marine marchande est reconnue de nulle valeur. Ces navires courent les mers pour obtenir des cargaisons. Plusieurs ont eu des désastres et un bon nombre a sombré. Ce qu'il adviendra du reste est encore inconnu.

Il lui reprocha aussi d'avoir restreint les questions politiques au tarif. "Il y a aussi, dit M. Gouin, l'administration de M. Meighen que le peuple doit juger."

L'honorable M. Mitchell

L'honorable M. Mitchell, trésorier provincial, entre dans l'arène fédérale comme candidat libéral dans la division Saint-Antoine, à Montréal.

Son adversaire tory, M. W. G. Ross est en danger de se faire rosser par M. Mitchell qui sera à Ottawa une excellente acquisition pour la représentation de la province de Québec.

Démenti à M. Barrette

Le petit monsieur... Barrette, dont les torques essayent vainement de faire un grand homme, vient de recevoir un démenti formel de la part de l'honorable Rodolphe Lemieux. Le dit monsieur Barrette dans un discours récent a prétendu que M. Rodolphe Lemieux n'est pas un homme d'État.

Cette histoire est une mauvaise farce inventée pour détourner l'attention des questions du jour, au bénéfice des tories, mal pris dans le Québec, a dit entre autres choses M. Lemieux au correspondant du Star de Toronto.

Je ne crois pas d'abord que M. Barrette ait jamais en quelque entrevue que ce soit avec Laurier. Quant à moi, je n'aurais jamais reçu M. Barrette chez moi pour quelque considération que ce soit. Au vrai, je ne l'ai jamais reçu. Toute sa conversation avec moi, que raconte M. Barrette, est de pure invention; elle n'a eu lieu que dans son imagination trop fertile.

Le service des Voltigeurs — En 1918 le ministre avait dépensé \$68,000 dollars. En 1919: \$100,000; en 1920 \$390,000 et en 1921 \$450,000.

Exercices militaires — Le ministre demande pour ces exercices un subside de \$1,500,000. Cette somme considérable est dépensée pour perpétuer l'esprit militaire au pays.

L'arsenal de Lindsay. — Des volumes pourraient être écrits sur cette extravagante dépense. L'arsenal lui-même a coûté plus de deux millions de dollars et a été construit par des entrepreneurs américains.

Marine marchande. — Ce jouet du ministre de la marine a coûté au pays plus de \$100,000,000. Et aujourd'hui notre marine marchande est reconnue de nulle valeur.

Les dépenses annuelles, cette année-là, étaient de \$778,297.00.

Tout le système a été changé. L'administration de ce corps a été transférée de Regina à Ottawa. Ces hommes ont maintenant leurs quartiers-généraux au parc Lansdown, Ottawa, sans autre occupation que celle de dresser leurs chevaux dans les avenues et promenades de la capitale.

Nous savons combien il en coûtait pour administrer cette gendarmerie sous le régime libéral; à l'heure actuelle il n'en coûte pas moins de \$3,527,570, soit une augmentation de 357 p. c. En plus de cette augmentation, le gouvernement a proposé d'ériger un édifice au coût de \$500,000 pour abriter ces troupes.

Table with 2 columns: Item and Amount. Includes 'Représentants des congés militaires', 'Mission canadienne de guerre à Washington', etc.

En rapport avec d'autres dépenses, mon honorable ami a déclaré que certains items n'avaient pas été compris dans les dépenses de l'an passé parce qu'ils avaient été payés à même les fonds de démobilisation.

L'honorable M. Guthrie a répondu à cette observation dans les termes suivants: "La distinction provient du fait que les dépenses auxquelles mon honorable ami a fait allusion affectent directement les troupes expéditionnaires qui seront pratiquement toutes démobilisées dans quelques mois, de sorte qu'à l'avenir ces dépenses seront chargées au ministère de la milice."

Plus loin, le ministre dit: "On espère qu'avec la fin de l'année courante (1920) la démobilisation sera terminée."

Malgré que les troupes aient été démobilisées, que la guerre était terminée depuis trois ans, cependant dans les crédits de 1921-22 le gouvernement vint une fois encore demander la somme de \$7,778,380.00 pour démobilisation:

Table with 2 columns: Item and Amount. Includes 'Crédits généraux', 'Crédits supplémentaires'.

Grand total... \$8,023,680.90. Sur cette somme totale, pas moins de \$6,977,380.00 doivent servir au ministère de la milice.

Après avoir étudié le débat qui est en lien en cette circonstance et les explications boiteuses, peu satisfaisantes, offertes par le ministre, on en vient à la conclusion que le gouvernement cache sous ce vote de démobilisation le gaspillage et les pertes encourues pendant la guerre.

DÉPENSES FOLLES

Au cours de la guerre, le gouvernement

Lady Laurier

Lady Laurier, est morte à sa demeure de l'avenue Laurier, à Ottawa, mardi dernier, après une courte maladie et à l'âge de 80 ans.

Cette nouvelle cause de vifs regrets chez les nombreux amis et admirateurs de l'épouse distinguée de sir W. Laurier.

Pendant quinze ans elle fut la première femme du Canada, à titre d'épouse du premier ministre, mais aussi par la grâce de son esprit et ses charmes de sa personne.

D'un jugement qui n'est jamais surprenant, d'une gaieté communicative, elle fut à toutes les époques de sa vie digne de celui qu'elle avait pris pour époux.

Elle montra de bonne heure son caractère et son jugement. Elle fut la première à découvrir des dons dans les qu'on dit ordinaires de l'esprit et du cœur, elle choisit W. Laurier.

Un signe de la véritable grandeur d'âme de Lady Laurier, c'est qu'elle conserva toujours à même âge, la même simplicité, dans l'intimité de sa retraite ou dans les grandes occasions publiques.

Elle s'intéressa à tout. On sait le grand nombre d'artistes, jeunes filles et jeunes hommes, qui lui doivent les succès qu'ils ont obtenus au cours de leur carrière.

Elle savait distinguer les véritables talents et accordait son patronage pour un concert, souscrivait même très généreusement pour que tel artiste aille perfectionner ses études à l'étranger. Elle serait interminable à dresser la liste de ceux qu'elle a encouragés de ses sages conseils, de son patronage, de son argent, et cela dans tous les domaines de l'art, pendant un demi-siècle.

Grande et distinguée au faite des honneurs, elle accepta la défaite politique de 1911 avec calme. Elle fut de celles qui aident à préparer le ralliement des forces libérales.

Elle n'a pu survivre longtemps à sir W. Laurier. Inépuisable dans leur vie, ces deux noms resteront à jamais associés dans la mort et passeront à la postérité également honorés, estimés et vénérés.

Les obsèques de lady Laurier ont eu lieu à Ottawa ce matin.

Un dépouille mortelle repose aux côtés du grand Canadien que le Canada pleure encore.

La campagne électorale

Dans Terrebonne

Les Dames sauront voter.

Deux magnifiques assemblées ont eu lieu cette semaine. L'une, à Saint-Jérôme, dimanche dernier, après la grand-messe; l'autre, à Sainte-Agathe, mardi, dans l'après-midi.

Ces deux réunions, convoquées spécialement pour les dames, eurent tout le succès désiré.

Aux deux endroits, plus de 600 électrices se firent un devoir d'aller écouter Mlle Jola Saint-Jean, de Montréal, et M. l'avocat J.-P. Bélair qui l'accompagnaient.

Mademoiselle Saint-Jean a parlé du grand devoir du vote et a cité Léon XIII, Pie X et Benoît XV qui ont encouragé le suffrage féminin car il purifiera la vie politique dans tous les pays.

Ses quelques remarques furent chaleureusement accueillies à Saint-Jérôme comme à Sainte-Agathe.

M. J.-P. Bélair développa aux deux endroits la thèse suivante: la femme étant l'élément le plus sain de la société, elle doit avoir la parole dans les affaires publiques. C'est à la femme que nous devons la civilisation et le progrès en Amérique. C'est elle qui a fait depuis 30 ans plus de la moitié de la tâche de la société moderne.

Les dames ont été encouragées à voter en 1911, l'élection serait retardée au pouvoir car leur jugement n'aurait appuyé le plus grand des Canadiens.

À Saint-Jérôme l'assemblée était présidée par M. l'abbé Lévesque.

À Sainte-Agathe, M. Vallancourt occupa le fauteuil du président. On remarquait de sa part, le dévouement de M. Bazinet, curé de la paroisse.

A travers le comté.

M. Jules-Edouard Prévost, candidat libéral dans le comté de Terrebonne, continue avec succès sa campagne électorale.

L'honorable Athanase David l'accompagne dans ses assemblées pour y désigner le cavalier inextinguible de M. Meighen. M. Fautoux s'est remis d'une maladie, mais pour prendre la fièvre du débat. Et il va de mal en pis.

M. Geoffroy C. fin avait paru vouloir l'accompagner et essayer de le soutenir. M. C. fin ne le suit plus.

Aussi M. Fautoux a-t-il retenu les services d'un M. Rochon qui, par un heureux hasard, le gérant d'une fabrique de cricquets. La faculté poursuit le candidat de M. Meighen.

En acclamant partout le candidat libéral, la population du comté de Terrebonne manifeste sa sympathie et au candidat et au parti libéral qu'il représente et ne cache pas son antipathie envers un régime cent fois exécuté.

M. Prévost a eu autant de succès qu'il a tenu d'assemblées. Ces assemblées ne sont contentieuses que pour son malheureux adversaire. On lui met sous le nez les actes du gouvernement qu'il approuve entièrement. L'avantage que M. Fautoux, le bien médiocre avantage qu'il veut tirer, lui aussi, de l'amendement Barrette prouve qu'il est aux abois et qu'il parle à travers son chapeau.

M. Prévost n'a jamais voté contre cet amendement hypocrite, pour la bonne raison que M. Prévost n'était pas alors député.

M. Jules-Edouard Prévost a rencontré dans la journée de dimanche deux mille personnes, soit autant de partisans. À Sainte-Sophie, le maire Desjardins a présidé l'assemblée. Par considération pour M. Fautoux, malade, M. Prévost a accepté que l'assemblée ne dure que 45 minutes.

Les partisans de M. Fautoux ont encore eu le temps de se faire interrompre à maintes reprises, notamment au sujet de la conscription et des prêts à la Roumanie, à la Grèce. Monsieur Prévost a tenu la réplique. Et le fut toute courtoise, cependant ardente et victorieuse.

Voilà que les électeurs de New Glasgow s'étaient rendus nombreux à Sainte-Sophie et que M. Fautoux se sentait indisposé, on décida de ne pas tenir ce jour-là de réunion à New-Glasgow.

À Saint-Jérôme, dans la soirée de dimanche,

Advertisement for kidney medicine: 'Ne Perdez Pas Courage! Le plus Grand Remède du monde pour toutes LES AFFECTIONS DU REIN'.

quinze cents personnes avaient voulu entendre le candidat libéral. Cette assemblée a eu lieu sous la présidence de M. Janvier Corbeil, maire de la paroisse. Ont porté la parole: M. Emile Lauzon, vice-président de l'Association libérale à Saint-Jérôme, M. Jules-Edouard Prévost, M. Emile Massicotte, notaire, de Montréal, et l'honorable Athanase David.

Les orateurs ont traité des questions politiques, réfutant maintes calomnies du camp adverse. Fort applaudi, l'honorable M. David a montré le dessin secret et voulu par M. Meighen de répandre toutes les calomnies possibles et de jeter le discrédit sur l'action politique de sir W. Laurier. L'auditoire a montré du dégoût pour de pareilles tactiques.

À Sainte-Thérèse, dimanche après-midi, a eu lieu une magnifique réunion pour les dames. Elles répondirent en masse à l'invitation des organisateurs libéraux et écoutèrent attentivement deux jolis discours l'un par M. Emile Massicotte, l'autre par M. Ls-de-G. Prévost, tous deux de Montréal.

Comme leurs sœurs des autres paroisses, les femmes de Sainte-Thérèse contribueront toutes à la grande victoire libérale, dans Terrebonne, le 6 décembre.

Mardi soir, à Sainte-Agathe, la salle du comité libéral s'est remplie et M. J. P. Bélair, avocat, de Saint-Jérôme, donna des nouvelles de la lutte à l'audience.

Un enthousiasme sincère régna pendant toute la soirée et M. Prévost prit une belle majorité dans la coquette reine des Laurentides.

M. Prévost a tenu le jour de la Toussaint, de nouvelles assemblées. D'abord, à Sainte-Anne-des-Plaines, sous la présidence de M. Benjamin Limoges, maire de l'endroit. M. Prévost a rappelé les scandales du gouvernement Meighen. Il a mentionné le prêt de \$25,000,000 à la Grèce et à la Roumanie, qu'on a demandé pour venir en aide à un pays affamé.

Mais pourquoi, a demandé M. Prévost, au lieu d'acheter des vivres, a-t-on acheté des clous, des haches, de la peinture de la compagnie Sherwin Williams dont M. Ballantyne est un des directeurs? Ces questions et d'autres aussi directes n'ont pas reçu de réponse de M. Fautoux qui était présent à cette assemblée.

M. Charles-É. Guérin a voulu prendre la parole en faveur de M. Fautoux. L'auditoire l'a constamment interrompu. Mais sur les instances de M. Prévost, on a fini par le supporter. L'honorable M. David n'a dit que quelques mots à cette assemblée.

Mais ce fut encore à Saint-Jovite une plus belle assemblée qui était possible. Ce fut un vrai triomphe pour le parti libéral et son candidat dans Terrebonne.

L'assemblée a été présidée par M. le maire C. Desjardins. M. Fautoux, encore présent pour son supplice, a pu à peine se faire entendre. On n'a osé venir tolérer M. Guérin. Le président et M. Prévost et David ont dû néanmoins intervenir en faveur de leurs adversaires.

M. Prévost a souligné l'ignorance politique de M. Fautoux. Il a dû à maintes reprises faire des mises au point. L'honorable M. David n'a pu en dire plus, une fois de plus, a dénoté le candidat de M. Meighen. Il a parlé avec beaucoup d'entrain et de verve.

M. Prévost a tenu enfin, mardi soir, à Saint-Jérôme une assemblée convoquée pour les jeunes gens. Elle a eu lieu dans la salle du marché. Outre M. Prévost et David de jeunes orateurs ont porté la parole. Ce sont MM. Miville Ducloux, qui présida, Emile Lauzon, Emery Phaneuf, de Montréal, Athanase Latour, Henri Fournier et Adolphe Nantel.

Le ministère de l'Agriculture de Québec a obtenu des chemins de fer une réduction très importante pour le transport du blé d'Inde, des criblures de blé et du foin, par quantité d'un char, pour le bénéfice des cultivateurs de la province de Québec.

Cette réduction est de 33-1/2% pour le blé d'Inde expédié de Montréal, de Québec, ou des ports des grands lacs à toute station de la province de Québec; de 33-1/3% pour les criblures de grain, moulu ou non moulu, de Port Arthur, Fort William, Westport et Armstrong à tout point de la province de Québec.

Quant au foin, le tarif sera ramené aux taux qui étaient en vigueur avant le 13 septembre 1920, ce qui signifie une réduction d'environ 25% sur les taux actuels. Cette dernière réduction ne s'appliquera que pour le transport du foin d'un point à un autre de la province de Québec.

Seuls les cultivateurs, les sociétés d'agriculture, les cercles agricoles, les sociétés coopératives agricoles pourront bénéficier de ce tarif de faveur. Tous les chars devront être consignés au ministre de l'Agriculture, aux soins d'un cultivateur, d'une société d'agriculture, d'un cercle agricole ou d'une société coopérative agricole, et aucun ne pourra être livré au destinataire sans un ordre du ministre. Cette formalité est exigée par les chemins de fer comme garantie que la marchandise sera réellement livrée aux cultivateurs, mais il est bien entendu que le ministère de l'Agriculture ne vend aucun de ces produits.

Les cultivateurs et les associations agricoles, qui doivent bénéficier de ces taux réduits devront d'abord s'entendre avec l'agent de chemin de fer à la station de livraison, signer et transmettre au ministre un engagement d'employer cette marchandise pour leurs propres animaux ou s'ils ne disposent, de ne pas la

Advertisement for 'PILULES MORO POUR LES HOMMES' with a portrait of a man and text describing its benefits for men's health.

Advertisement for 'Meli-Melo' featuring a portrait of a man and text describing its benefits.

Advertisement for 'Les Épreuves d'Une Ménagère' featuring a portrait of a woman and text about a book.

Advertisement for 'Expérience d'une dame de Providence' featuring a portrait of a woman and text about a book.

Les assemblées de M. Jules-Edouard Prévost

Voici la liste des assemblées que tiendra M. Jules-Edouard Prévost, candidat libéral, au cours de la campagne électorale, et auxquelles sont invités l'honorable André Fautoux et ses amis.

LA LISTE ELECTORALE

DANS LES ARRONDISSEMENTS RURAUX

L'enregistrement sur la liste électorale se fait actuellement dans les villes. Sous peu, on commencera la confection de la liste dans les arrondissements ruraux.

NOUVELLES

Saint-Jérôme

Nos lecteurs trouveront dans une autre colonne une appréciation de l'assemblée de M. Fautoux, pour dames et demoiselles seulement, tenue au théâtre Rex, mercredi soir.

Quel que soit celui que vous choisissiez ce sera le meilleur que vous ayez encore goûté.

"SALADA"

THÉ NOIR, THÉ MÉLANGÉ, THÉ VERT. Une véritable révélation en fait de thé vert.

Mlle Pierrette Marleau et Albertine Papineau, élèves du pensionnat de Sainte-Anne, à Saint-Jérôme, ont obtenu, aux examens de juin dernier, du Bureau des Examineurs catholiques de la province de Québec, leur brevet académique avec la note: "Distinction."

Un accident qui aurait pu avoir des suites graves s'est déroulé, dimanche, à Saint-Jérôme.

Le fils de M. Joseph Labelle, employé à la compagnie R-gent Knitting, était allé à la chasse avec un compagnon, nommé Traversy.

Le projectile entra dans les chairs entre les chairs entre les dernières côtes antérieures, côté droit, perfora la foie et fut retrouvé par le docteur Ludger Labelle dans les sous-vêtements de la victime.

Le médecin espère sauver son patient. Aucune complication n'est à redouter jusqu'ici.

Le Tanlac est fait de racines, d'herbes et d'écorces et il ne contient ni minéraux ni opiacés. Geo. A. Langlois.

M. Henri Lachaise, de Montréal, fils de Mme Veuve Ls-de-G. Lachaise, était en visite chez sa mère, dimanche dernier.

AVIS - Les 12 et 13 novembre courant, M. J.-A. Sauvé, de Montréal, sera à l'hôtel Lapointe, à Saint-Jérôme, pour recevoir les rentes seigneuriales dues à M. Raoul Globensky.

La première grande soirée récréative organisée par le cercle Forland aura lieu à l'occasion de la Sainte-Catherine, le jeudi, 24 novembre, à 8 heures.

Cette soirée sera donnée dans le sous-sol de l'église au profit des oeuvres paroissiales et sous le patronage de M. l'abbé Brosseau, curé.

Une campagne de souscription en faveur du collège fondé à Gravelbourg par Mgr Mathieu, archevêque de Regina, est organisée par les Chevaliers de Colomb.

M. Henri Rolland, grand ch. vaikr du conseil Saint-Jérôme, s'occupe de cette souscription dont nous reparlerons la semaine prochaine.

L'assemblée du cercle des Fermières, de Saint-Jérôme, a eu lieu le 14 octobre. Il est à regretter que toutes les dames du cercle n'aient pu assister à cette réunion car elle a été très intéressante.

Nous remercions sincèrement M. C.-E. Marchand, avocat, d'avoir bien voulu répondre à notre invitation et surtout d'avoir traité un sujet qui a été bien géré de l'assistance.

Le parfum discret "Grisez-moi" est en vente à la pharmacie Langlois, seul représentant pour Saint-Jérôme. L'échantillon, 35c l'once, \$2.50.



LAPORTE, MARTIN, LIMITEE - Montréal.

Mères, avec le Sirop de Figues de Californie

Nettoyez les intestins de vos enfants

Un enfant malade aime le goût de fruits du Sirop de Figues de Californie. Si sa langue est sale, ou s'il est transi, fiévreux, ou s'il a des coliques, donnez-lui une cuillerée à thé de ce sirop pour débarrasser ses intestins.

Des millions de mères ont à leur portée le Sirop de Figues de Californie. Elles savent qu'une dose administrée aujourd'hui prévient la maladie de demain.

LETTRE DE MONTREAL

La seule chose à laquelle les gens s'intéressent actuellement, c'est la politique ou plutôt les candidatures politiques, car bien des gens qui ne comprennent guère aux questions politiques, s'amusent beaucoup de voir surgir tel

FAIBLESSE D'UNE LOI

La loi Volstead qui a fait un pays sec des Etats-Unis a eu besoin de lois d'Etat et même avec cela elle ne peut fonctionner.

Quand un grand pays comme les Etats-Unis, après avoir adopté une loi fédérale de prohibition, ne peut la mettre en vigueur, malgré tous les moyens dont il dispose, sans recourir à l'aide des lois de chaque Etat, quand avec tout cet aide, il ne peut pas, au bout de deux ans se vanter d'un résultat réel, croit-on que chez nous une loi semblable à la moindre chance d'être honnêtement observée.

Si le New-Jersey peut mettre en pratique l'interdiction raisonnée de l'alcool, pourquoi ne peut-il faire de même vis-à-vis le crime d'ivresse. Si l'Etat de New-York, par mise en vigueur libérale, peut permettre à A et B de prendre un verre d'alcool quand ils le désirent, pourquoi ne pourrait-il pas se montrer aussi charitable envers X qui veut se servir de la place publique pour demander le renversement de la Constitution, envers Mme Y qui tient à proclamer le principe de la liberté personnelle en se promenant dans la 5e Avenue en robe de nuit, ou envers Z dont l'ambition est de mettre en circulation des faux billets de cinq dollars fabriqués chez lui.

Si la situation est telle que la décrit M. Adams dans son pays - et il n'y a pas de raison d'en douter, comment est-il plus forte raison le serait-elle pas la même dans notre province si le gouvernement n'y avait pourvu au moyen d'une loi, assez libérale en elle-même pour ne pas avoir besoin d'interdiction libérale et assez sévère pour empêcher les abus tout en respectant la liberté de l'individu.

Si le New-Jersey peut mettre en pratique l'interdiction raisonnée de l'alcool, pourquoi ne peut-il faire de même vis-à-vis le crime d'ivresse. Si l'Etat de New-York, par mise en vigueur libérale, peut permettre à A et B de prendre un verre d'alcool quand ils le désirent, pourquoi ne pourrait-il pas se montrer aussi charitable envers X qui veut se servir de la place publique pour demander le renversement de la Constitution, envers Mme Y qui tient à proclamer le principe de la liberté personnelle en se promenant dans la 5e Avenue en robe de nuit, ou envers Z dont l'ambition est de mettre en circulation des faux billets de cinq dollars fabriqués chez lui.

Votre chevelure sera longue et abondante

LA DANDELINE coûte seulement 35c la bouteille. Une application débarrasse des pellicules et met fin à la chute des cheveux; en peu de temps, vous avez doublé la beauté de votre chevelure; elle devient soyeuse et lustrée. La Dandeline est pour la chevelure ce que la pluie et le soleil sont pour les plantes. Elle atteint les racines et leur donne de la vigueur. Ce merveilleux tonique fait d'une chevelure pauvre, te nue et sans vie, une masse de cheveux longue, épaisse, soyeuse et luxuriante.

ou tel brave inconnu comme candidat des nationalistes-conservateurs. Il y en a partout et tous plus amusants les uns que les autres. La plupart ont surtout besoin de gagner leur vie et c'est un moyen comme un autre de vivre assez facilement d'ici au jour des élections. Après cela, le déluge.

Pour faire la lutte à M. Fernand Rinfret, dans Saint-Jacques, on a choisi un jeune journaliste qui fait ordinairement dans la Mineure. Il ne sera pas surpris, le jour des élections, car il ne s'est tendu pas à le recevoir.

On trouvera aussi à la pharmacie Fournier des kodaks et tous les accessoires voulus pour faire de la photographie.

Légitimes protestations

MONSIEUR LE DIRECTEUR, Nous vous demandons un petit coin dans votre intéressant journal pour faire entendre nos justes plaintes.

Vous le savez, monsieur le directeur, nous étions un des ornements du parc Labelle, et, durant la belle saison des milliers de personnes de tout âge et de toute condition venaient, en notre compagnie, goûter quelques instants de repos. Nous en étions fiers. Nous nous réjouissions de voir les joyeux ébats des enfants autour de nous, d'entendre les tendres confidences des amoureux ou les graves débats des rentiers, et nous avions la certitude d'occuper, en ce monde, une place enviable.

Or, monsieur le directeur, voici qu'au moment où nous aspirions à prendre, dans les remises de la corporation, un repos bien gagné, voici qu'on nous a enlevés des allées du parc Labelle, où nous étions si bien sous les grands arbres, pour meubler le comité conservateur. De cela nous ne songeons pas trop à nous plaindre: hangar municipal ou comité bleu, nous n'y voyons pas grande différence. Ce qui nous irrite et nous scandalise au plus haut point, c'est d'être maintenant obligés d'entendre les discours que prononcent dans cet entre-morne et désolé, M. André Fautoux et ceux qui appuient sa candidature.

C'en est trop, monsieur, et les mensonges que l'on nous oblige d'écouter sont la cause de notre protestation. Imaginez vous que nous avons entendu les orateurs bleus affirmer que tout ce qui est mal dans le gouvernement du pays depuis 1911, c'est la faute à Laurier et aux libéraux! Oh! monsieur, il faut avoir les reins solides pour résister aux sursauts de surprise et d'indignation de ceux qui ont entendu ces paroles. Nous avons résisté, car nous avons été témoins de bien d'autres tempêtes: celles, par exemple, que nous devions subir lorsque les conscripts arrachés à leur travail, à leur foyer, à tout ce qu'ils aimaient, s'assemblaient autour de nous sous les ombres de notre parc et maudissaient Borden-Meighen, et leurs collègues. On n'accusait pas les libéraux ni Laurier à cette époque, au contraire, et l'on savait parfaitement qui était le responsable de cette loi inique qui envoyait tant de jeunes gens au massacre, ou le sait encore aujourd'hui, et malheur à ceux qui cherchent à tromper le peuple!

Dans quel désert nous avons été transportés, vous ne sauriez vous en faire une idée! Tenez, nous vous le disons tout bas et confidentiellement, si nous n'étions pas là, les orateurs bleus n'auraient souvent pour les écouter que les quatre murs du comité et le gardien. Nous avons donc conscience d'être encore utiles à quelque chose, mais aussi nous avons le sentiment amer d'une déchéance imméritée et nous ne cesserons de protester contre le sort misérable que l'on nous fait subir. Ah! que nous avons hâte d'arriver au 6 décembre pour voir cesser notre supplice et être témoins de la défaite de M. André Fautoux, le séduisant solliciteur-général de M. Meighen. Ce sera là notre vengeance.

LES BANCS DU PARC LABELLE.

Copie conforme: TOM PICK

Advertisement for Obligations Municipales et Scolaires, A 5-10 ET 15 ANS, ACHETES ET VENDUES, L. G. BEAUBIEN & CIE, Banquiers en Obligations, 50 Notre-Dame Ouest, Montréal.

Cascarets pour le foie et les intestins

Etes-vous bilieux! Avez-vous mal de tête! les yeux larmoyants, le teint jaune? Etes-vous constipé? Votre estomac est-il aigü et plein de gaz? Vous devez alors prendre des Cascarets pour débarrasser votre estomac des gaz et de la nourriture en fermentation, pour chasser l'excès de bile et tous les poisons de la constipation. Achez une boîte de Cascarets de 10c. Prenez-en et laissez-les agir.

Echange gratuit de Coupons et Chèques d'intérêt sur les Obligations de Guerre.

La "Merchants Bank" se met à votre disposition pour échanger, gratuitement, sur présentation, tous les coupons d'emprunt de guerre ou chèques d'intérêt, à maturité.

LA BANQUE DES MARCHANDS, Bureau-chef: Montréal, DV CANADA, Succursale de St-Jérôme, J. N. LORRAIN, Gérant.

Pour les douleurs d'estomac

Les gaz, l'indigestion, prenez la "Diapepsine". La Diapepsine de Pape est le remède le plus sûr pour l'indigestion, les gaz, la flatulence, les brûlements et l'acidité de l'estomac.

Il est ordonné au défendeur, Arthur Lapointe, de comparaître dans le mois. Saint-Jérôme, 29 octobre 1921. S. MAGNANT, Greffier, C C

LOTS A BATIR et maisons de ville à vendre ou échanger pour des terres à bois et autres. J.-E. PARENT, N. P.

Placements de tout repos

Obligations Municipales, Scolaires, Industrielles Gouvernementales. VALEURS ETRANGERES

ARMAND PARENT, EDIFICE PARENT, ST JEROME, QUEBEC

Pour reconquérir sa vitalité

Les changements subits et violents de température sous notre climat sont la cause d'un grand nombre de maladies. CARNOL est particulièrement recommandé, dans ces moments, pour fortifier le système.

Essayez le nouveau parfum "Tout à toi" en vente à la Librairie Prévost, \$2.50 l'once. Echantillon 50c.

GUERIE DE TROUBLES INTERNES



Un dur travail avait miné mes forces et il me survint ensuite des troubles internes qui achevèrent de me débilitier. Pour me remettre, je me suis mise au traitement des Pilules Rouges qui ont eu l'effet que je désirais, celui de me fortifier, de ramener le bon fonctionnement des organes affaiblis, de dissiper toutes mes douleurs.

PILULES ROUGES POUR FEMMES PALES ET FAIBLES

Les Pilules Rouges guérissent la faiblesse du sang. Elles guérissent aussi les maux de tête, les migraines, les suffocations, les névralgies, les dérangements, les maux de matrice ou des ovaires, les douleurs périodiques et les malaises qui accompagnent toujours la grossesse.

## Your Motor Car Investment

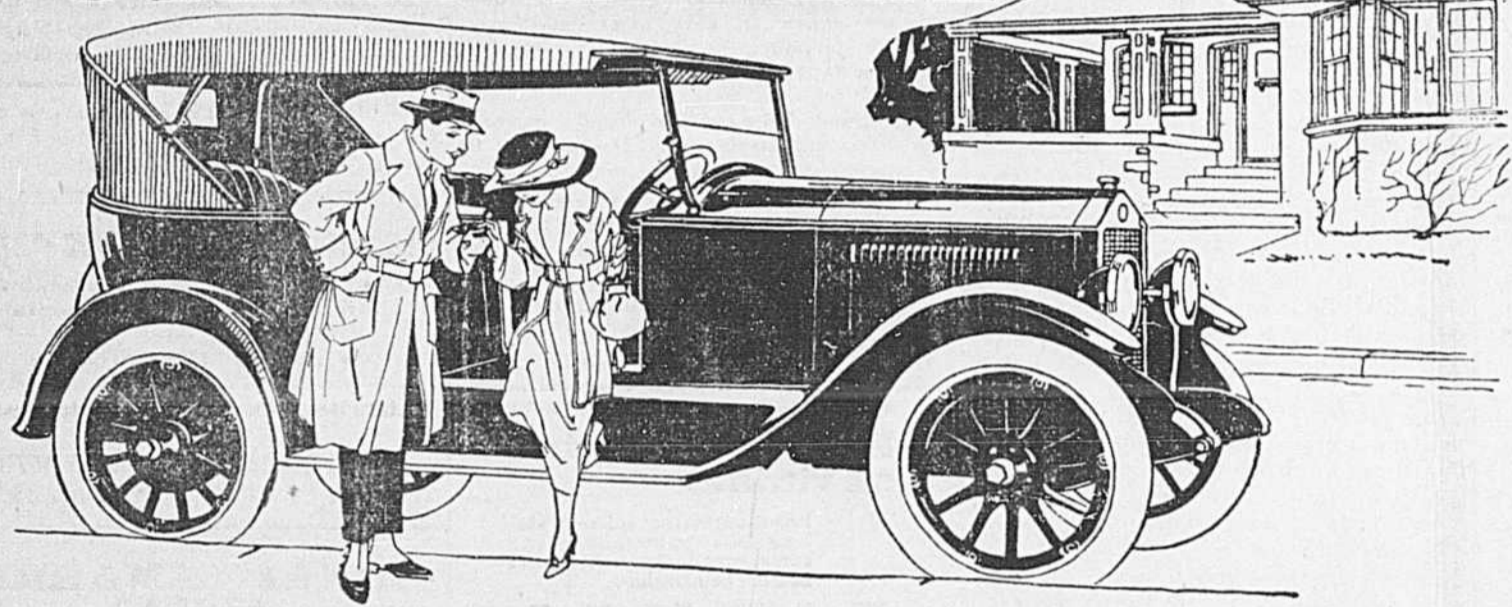
YOU want your motor car to be balanced value—beauty, economy, power—all at a fair price. The excellence of Gray-Dort performance has been maintained and bettered in the New Gray-Dort. But from a point of appearance the New Gray-Dort has triumphed.

Now, more than ever, the value "goes clear through". You get more for your money in every way. You are buying a high-class car at a medium-class price.

See the new Gray-Dort at our showrooms. Come for half an hour's trial ride. Or better still, get behind the wheel. That will show you how far the Gray-Dort is ahead of its price class.

Gray-Dort Motors Limited, Chatham, Ont.

# GRAY-DORT

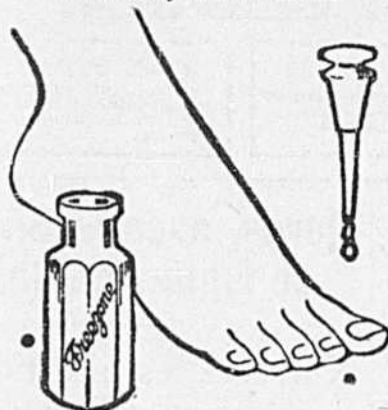


C. Monette,  
Saint-Jérôme  
J.-L. Blanchard  
Sainte-Thérèse  
E. Labelle,  
Terrebonne

— MONTRES ET BIJOUX. — Un choix sans rival. — Montres, bijoux, réveils, horloges de fantaisie. MAISON J.-E. PRÉVOST, 4 rue Sainte-Julie.

### Lift off Corns!

Doesn't hurt a bit and Freezone costs only a few cents.



Avec les doigts! Vous pouvez enlever les cors, les durillons, ceux qui poussent entre les orteils ou les callosités qui viennent sous la plante des pieds.

Une petite fiole de Freezone coûte peu à la pharmacie; appliquez en quelques gouttes sur le cor; immédiatement le gonflement cesse et peu après vous pouvez enlever, avec sa racine, le cor qui vous fait tant souffrir, et cela sans aucune douleur.

Ceci n'est pas une vaine réclame: c'est la vérité.

## Tous peuvent être soulagés



Les jeunes et les vieux dont la vue est défectueuse doivent supprimer cette grave incommodité. Nous sommes à leur disposition pour remédier au défaut dont ils souffrent et notre grande expérience est une garantie de succès.

### L'INSTITUT D'OPTIQUE

144, rue Sainte-Catherine Est  
Angle avenue Hôtel-de-ville  
MONTREAL

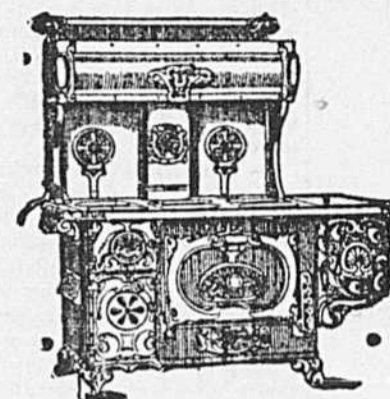
### Spécialiste Beaumier

Le meilleur de Montréal

Cette annonce vaut 15 cts par dollars sur tout achat de lunetterie. Pas d'agents sur le chemin pour notre maison responsable.

## S.-G. Laviolette, Ltée

Quincaillerie, Peinture, Vernis, Faïence, Poterie, etc.



### POELES EN ACIER UNIVERSAL FAVORITE

### POELES ROYAL FAVORITE

Nous donnons avec chaque poêle vendu un certificat garantissant pleine et entière satisfaction.

COURROIES de toutes sortes, SCIES RONDES, HORLOGES, CHARBON, DYNAMITE, Poudre à Fusil.

Choix considérable de MONTRES à des prix défiant toute compétition. LAMPES ELECTRIQUES de très qualité, à 25 cts.

S.-G. LAVIOLETTE, Ltée.,

Angle des rues St-Georges et Ste-Anne  
SAINT-JEROME

### Elie Meunier

MANUFACTURIER

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures.

Bois de charpente, B's préparés

Tourage, Découpage, etc.

Ancienne manuf. Limoges, près du moulin à farine Jules Drouin  
SAINT-JEROME



### ROBOL

(Tablettes)

Nettoient l'intestin paresseux et combattent la

### CONSTIPATION

Cause de maux de tête, mauvaise digestion, manque d'appétit, torpeur du foie. — 25c la boîte.

Chimique Franco-Américaine Ltée, Montréal.

### CRESOBENE

(Capsules) Balsamiques - Antiseptiques

Guérissent les TOUX CHRONIQUES ou AIGUES, les BRONCHITES, LA GRIPPE, les MAUX de GORGE, LA RYNGITES. — 50 cts la boîte.

Compagnie Capsules Cresobene, Montréal.

### C. A. Lorrain

Agent général d'Assurances

Téléphone Bell No. 68

157, rue Saint-Georges  
SAINT-JEROME, P. Q.

### RAOUL PREVOST

INGENIEUR CIVIL

S'occupe de tous les travaux de génie civil et d'arpentage.

S'adresser au bureau de l'AVENIR DU NORD ou 397, rue Drolet - Montréal



Le Sirop du Dr Fred Demers pour les enfants

est un trésor pour le sommeil, la dentition, contre les coliques, la diarrhée, et pour tous les besoins des bébés et des enfants. Demandez-le toujours. En vente partout et au dépôt, 309 rue Saint-Denis, Montréal.

### Cachets du Dr Fred Demers

contre tous maux de tête

Ce sont les seuls vraiment bons et efficaces. N'en acceptez aucun à moins que le nom "DR FRED DEMERS" ne soit gravé sur chaque cachet. Dépôt: 309, rue Saint-Denis, Montréal.

### Charles Larin

Peintre - Décorateur

Entrepreneur général  
Téléphone St. Louis 2291  
166, rue Christophe-Colomb, MONTREAL

### T. TOUPIN

NOTAIRE

155 rue ST-GEORGES, ST-JEROME.  
Téléphone 203

Voisin de M. C.-A. Lorrain, agent d'assurances

### LAURENT DUBOIS

Agent général d'assurances

35, rue Sainte-Anne

Porte voisine de M. J.-A. Logault  
Tél. Bell No 214 SAINT-JEROME

### OTHER TABLETS NOT ASPIRIN AT ALL

Only Tablets with "Bayer Cross" are Genuine Aspirin



Si vous ne voyez pas la "Croix Bayer" sur les pastilles, ou si vous n'avez pas la véritable Aspirine, seulement une contrefaçon.

La "Croix Bayer" est le seul moyen de reconnaître la véritable Aspirine, prescrite par les médecins depuis près de vingt ans et reconnue efficace par des millions d'acheteurs pour soulager le mal de tête, la névralgie, les refroidissements, le rhumatisme, le lumbago, etc. Fabriquée au Canada.

Des boîtes de 12 pastilles, ou de plus grandes, peuvent être achetées aux pharmacies.

Aspirine est la marque de fabrique (enregistrée au Canada) de la manufacture Bayer de Monocéticacidester de Salicylicacid.

Pour assurer le public contre les contrefaçons, les pastilles de la Cie Bayer Ltée, portent la marque de fabrique: la "Croix Bayer".

# Commission des Liqueurs

## Appel au Public de la Province de Québec

Le 1er mars dernier, le Gouvernement de Québec nommait une Commission de cinq membres chargée, le 1er mai suivant, de l'application de la "Loi des Liqueurs de Québec."

La tâche était considérable et rendue plus difficile encore par une puissante coalition d'intérêts affectés par la nouvelle loi et le délai—2 mois—très court pour créer de toutes pièces dans toute la Province l'organisation requise pour l'administration, non pas d'une loi modifiée, mais d'une loi entièrement nouvelle.

Cette loi, entièrement nouvelle, a été votée à l'unanimité par les deux Chambres de la Législature de Québec.

C'est une loi de tempérance réclamée par la grande majorité de l'opinion publique; elle conserve à toute Municipalité le droit de permettre ou de défendre à la Commission l'octroi de licences sur son territoire.

C'est une loi de liberté, parce qu'elle conserve à tout citoyen qui n'est pas en faveur de la prohibition le droit d'obtenir des boissons pures sans recourir à des moyens détournés.

C'est une loi de protection contre la vente des boissons frelatées. La Commission ne vendra au public que des alcools purs, des vins naturels, soumis à l'analyse de chimistes de réputation bien établie.

La Commission n'a qu'un but, c'est de coopérer avec le public afin de lui donner le meilleur service possible.

La Province de Québec jouit à juste titre d'une réputation enviable au point de vue du respect des lois. Tout le continent a les yeux tournés vers notre Province pour juger des résultats de l'application de la nouvelle loi.

Pour l'honneur et le bon renom de la Province, la Commission, sans hésitation, fait appel à tous les bons citoyens et les engage à coopérer avec elle pour assurer l'observance fidèle et intégrale de la nouvelle loi.

Dans des annonces subséquentes, la Commission se propose de familiariser le public avec la loi des liqueurs, ses clauses essentielles et les sanctions qu'elle comporte. Tous ont intérêt à suivre cette campagne et à s'inspirer de ses enseignements.

## Commission des Liqueurs de Québec

Cette annonce n'est pas publiée dans le but de favoriser la vente d'aucune liqueur alcoolique, mais dans le but de faire connaître cette nouvelle loi au public et d'obtenir sa coopération.

### PACIFIQUE CANADIEN

— Voici le nouvel horaire des trains du Pacifique-Canadien qui desservent notre ville: —

De Montréal	Passé à Saint-Jérôme
Labelle, tous les jours...	10.07 a.m.
Mont-Laurel, excepté le dimanche.....	4.49 p.m.
Saint-Jérôme, excepté samedi et dimanche....	7.50 p.m.
Saint-Jérôme, le samedi et dimanche.....	12.30 a.m.
Mont-Laurel, samedi seul	2.25 p.m.
Pour Montréal:	
Saint-Jérôme, excepté le dimanche.....	6.15 a.m.
Labelle, excepté le dimanche	8.20 a.m.
Labelle, excepté le dimanche	5.55 p.m.
Labelle, dimanche seulement	8.54 p.m.
Saint-Jérôme, dim. seul.	8.00 a.m.

L'AVENIR DU NORD est publié à Saint-Jérôme, par J.-E. Prévoist, éditeur-proprétaire.

FONDÉE EN 1874

### Banque d'Rocheleaga

181 SUCCURSALES  
174 SOUS-AGENCES

Capital et réserve \$ 8,000,000  
Total de l'actif 75,690,000

DIRECTEURS

J.-A. Vaillancourt, président  
Hon. F.-L. Beique, vice-président  
A. Turcotte, E.-H. Lemay  
Hon. J.-M. Wilson, A.-W. Bonner  
A.-A. Larocque

Beaudry Lemay, gérant général  
Participez au progrès de votre ville en économisant. L'occasion se présentera d'utiliser, avec de gros profits, vos économies.

DEPOSEZ MAINTENANT  
Un dollar vous ouvre un compte de banque.

SUCCURSALE SAINT-JEROME  
A.-J. HEBERT, gérant

Plus de 100,000 membres. Actif: \$2,800,000.00

LA PLUS ANCIENNE ET LA PLUS FORTE SOCIÉTÉ DE RENTES VIAGÈRES

## La Caisse Nationale d'Economie

SIÈGE SOCIAL:

MONUMENT NATIONAL, - MONTREAL.

AUX SOCIÉTAIRES,  
Après Vingt-deux ans d'existence, La Caisse au 31 décembre, 1920, comptait 143 956 membres inscrits; son ACTIF atteignait \$2,575,254.85.

Années	Parts	Actif de la Caisse
1899	2,941	\$8,371.67
1909	30,857	407,725.05
1919	126,017	2,286,310.05
1920	143,996	2,575,254.85

Durant les sept premiers mois de 1921, La Caisse a augmenté son actif d'au-delà de \$225,000.00.

La Caisse a commencé à payer des rentes en 1919; elle a distribué à ses sociétaires-rentiers les montants suivants:

En 1919.....	\$101,401.63
En 1920.....	115,666.93
En 1921.....	145,299.15

Ces montants iront en augmentant d'année en année, car ils sont les revenus d'un capital qui augmente sans cesse. Le taux d'intérêt sur nos placements, pour 1920, a été de 6 1/2%. Bien peu d'institutions de ce genre peuvent se prévaloir d'un taux d'intérêt aussi élevé, sur leurs placements.

La Caisse donne à ses sociétaires TOUTS LES REVENUS qu'elle gagne; et elle place ses fonds au PLUS HAUT TAUX D'INTÉRÊT: une autre institution peut-elle faire mieux?

La Caisse est donc l'une des institutions qui récompensent le PLUS GÉNÉREUSEMENT l'épargne qui lui est confiée.

Tous ceux qui désirent se créer pour plus tard un revenu assuré et avantageux trouveront dans La Caisse Nationale d'Economie l'organisme le plus apte à leur procurer.

La Caisse Nationale d'Economie est une œuvre nationale fondée et dirigée par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, dans l'intérêt de la race canadienne française.

— INSCRIVEZ-VOUS DANS —

## La Caisse Nationale d'Economie

LA PLUS ANCIENNE ET LA PLUS FORTE DES SOCIÉTÉS DE RENTES VIAGÈRES

PLUS DE HUIT CENTS BUREAUX DE PERCEPTION AU CANADA

Demandez des renseignements au percepteur de votre paroisse